



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Publié le 03/02/2023  
ID : 048-214800393-20230126-D\_2023\_012-DE



Délibération n° 2023\_012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

1 Absent : Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire rappelle les servitudes consenties par la commune au profit d'ENEDIS dont les conventions ont été signées les 18 et 25 mai 2022 par Monsieur Lafourcade dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- pose d'une canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées B 627, B 1540 et K 623,
- pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée I 70.

Afin de permettre la rédaction des actes authentiques de constitution de servitude correspondants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, à signer les actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus.

AUTORISE parallèlement, Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, à signer tout acte authentique relatif à la constitution de servitudes ENEDIS.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	